

PLAN LOCAL
D'URBANISME

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Village

Echelle 1/2000

Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil municipal en date du 04/02/2025
approuvant la mise en compatibilité n°1 du
PLU de Courcelles-Chaussey

Cachet de la Mairie et
signature du Maire :



	Procédure	Approbation
Révision générale		23.02.2010
Mise à jour n°1		12.02.2014
Mise à jour n°2		04.04.2014
Modification n°1		27.10.2015
Mise à jour n°3		05.12.2016
Modification n°2		08.09.2020
Mise en compatibilité n°1		04.02.2025



Limite de commune

Limite de zone du règlement graphique

Parcelles

Surfaces en eau

Emplacement réservé

Espace boisé classé

Périmètre où les habitations existantes en zones A et N peuvent faire l'objet d'extensions ou d'annexes sous conditions au titre de l'art. L151-12 du C.U. En zone N, le changement de destination est également autorisé sous conditions au titre de l'art. L151-11 du C.U.

Couloir de bruit

Marge de recul minimum des constructions

Éléments de paysage à protéger et à mettre en valeur au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme :

Jardins cultivés en milieu urbain à préserver

Boissements et haies à préserver ou à planter

Zones humides remarquables identifiées par le SDAGE 2022-2027, à protéger et à mettre en valeur

Définition de la zone inondable sur la base de l'AZI de la Nied française et de la Rote (2005) adapté suite aux études topographiques et hydrauliques réalisées par la commune entre 2004 et 2009 :

Zones d'aléas forts

Zones d'aléas moyens

Zones d'aléas faibles